

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-271

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2023-09-01-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de cessions immobilières et de prises à bail de locaux de bureaux (2 pages)	Page 4
45-2023-09-01-00010 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS (2 pages)	Page 7
45-2023-09-01-00025 - DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE- POLE APPUI ET RESSOURCES (2 pages)	Page 10
45-2023-09-01-00005 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES (2 pages)	Page 13
45-2023-09-01-00004 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE APPUI ET RESSOURCES (6 pages)	Page 16
45-2023-09-01-00028 - Délégation de signature (centre de gestion financière bloc 1 placé sous l autorité de la directrice régionale du Centre-Val de Loire et du Loiret) (2 pages)	Page 23
45-2023-09-01-00026 - délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l autorité de la directrice régionale du Centre-Val de Loire et du Loiret) (2 pages)	Page 26
45-2023-09-01-00022 - DELEGATION DE SIGNATURE - PAIERIE CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU LOIRET (2 pages)	Page 29
45-2023-09-01-00017 - DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE ORLEANS AMENDES (2 pages)	Page 32
45-2023-09-01-00013 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL - LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE (1 page)	Page 35
45-2023-09-01-00015 - Délégation de signature en matière de vente de biens meubles saisis (1 page)	Page 37
45-2023-09-01-00003 - DELEGATION GENERALE AUX RESPONSABLES ET ADJOINTS DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L ÉTAT, DE LA MAÎTRISE D ACTIVITÉ, DU PÔLE APPUI ET RESSOURCES ET DU PÔLE MISSIONS (2 pages)	Page 39
45-2023-09-01-00006 - DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU CHER (1 page)	Page 42
45-2023-09-01-00007 - DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU LOIRET (1 page)	Page 44

45-2023-09-01-00027 - Subdélégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret - opérations BIL) (2 pages)

Page 46

45-2023-09-01-00009 - Subdélégation de signature - Missions domaniales (2 pages)

Page 49

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de cessions immobilières et de prises à
bail de locaux de bureaux

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

La préfète du Loiret, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret en date du 8 février 2023 nommant Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Guillaume DRANO, administrateur de l'État, responsable du pôle appui et ressources.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon générale, des actes, y compris les actes de procédure, listés dans l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 susvisé, à l'exception des actes suivants :

- actes de cession des biens immobiliers dont le produit net revenant à l'État est supérieur à 500 000 €,
- prises à bail de locaux de bureaux au profit des services de l'État, dont le montant annuel hors taxes hors charges excéderait 150 000 €.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Reçoit les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de M. Guillaume DRANO, sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation :

- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du service local du domaine.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00010

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE
SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES
PATRIMOINES PRIVÉS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

La préfète du Loiret, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret,

ARRÊTE

Art. 1. – La délégation de signature qui est conférée à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 août 2023 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret, sera exercée par Mme Marthe GOLOGOSSOGO, inspectrice des finances publiques, cheffe du pôle régional de gestion des patrimoines privés à compter du 1^{er} septembre 2023.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Guillaume DRANO, administrateur de l'État, responsable du pôle appui et

ressources, et Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division des missions domaniales.

Art. 3. – Délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations relatives à la cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 6 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes :

- Mme Anaïs PERDEREAU, inspectrice des finances publiques,
- M. Gilles FUHRER, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Thierry CADOR, contrôleur des finances publiques,
- Mme Claire JAMET, contrôleuse des finances publiques,
- Mme Géraldine MARKIEWICZ, contrôleuse des finances publiques,
- Mme Valérie MEUNIER, contrôleur des finances publiques,
- Mme Fanny TATIN, contrôleuse des finances publiques, à compter du 29 septembre 2023,
- Madame Angéla YENKAMALA, contrôleuse des finances publiques,
- Madame Frédérique VACHER, contrôleuse principale des finances publiques.

Art. 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 21 août 2023.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

Pour la Préfète,
La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00025

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE- POLE APPUI ET RESSOURCES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le responsable du pôle appui et ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu la décision d'affectation du 4 août 2023 nommant M. Guillaume DRANO responsable du Pôle Appui et Ressources à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume DRANO,

DECIDE

1. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté de la préfète du Loiret et de la région Centre-Val de Loire en date du 1^{er} septembre 2023, seront exercées, à compter du 1^{er} septembre 2023 par :

1.1 – Madame Fabienne BLANCHET, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division budget logistique immobilier,

- Monsieur David ADAMY, Inspecteur des finances publiques,
- Monsieur Jean-Romain ANNET, Inspecteur des finances publiques,
- Monsieur Aurélien PIERRE, Inspecteur des finances publiques,
- Monsieur Olivier JOANNET, Contrôleur principal des finances publiques,
- Monsieur Alain LEVEL, Contrôleur principal des finances publiques,
- Monsieur Stéphane MADEC, Contrôleur principal des finances publiques,
- Monsieur François BONNEAU, Contrôleur des finances publiques de 1^{ère} classe,
- Monsieur Jean-Luc MALLARD, Contrôleur des finances publiques de 2^{ème} classe.

- Madame Claudine MAZURAY, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- Madame Claire BIROT, Agent administratif principal des finances publiques de 2ème classe,

1.2 – Madame Mélanie NAGEL, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines, et en son absence, selon l'ordre suivant :

- Mme Nathalie POULET, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, adjointe de la responsable de division,
- Madame Pélagie ROUXEL, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Graziella ZEPHIR, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Elisabeth CARDOSO, Contrôleuse des finances publiques,
- Madame Célestine KOBLAN, Contrôleuse des finances publiques,
- Madame Céline BIGOT, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- Madame Véronique DE OLIVEIRA, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023
Le responsable du Pôle Appui Ressources

Signé : Guillaume DRANO

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00005

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE
SIGNATURE
POUR LES MISSIONS RATTACHÉES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret en date du 8 février 2023 nommant Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise d'activité :

Responsable de la mission :

- Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe

Auditrice départementale :

- Mme Delphine LECLERC, inspectrice principale des finances publiques

Cellule qualité comptable :

- Mme Isabelle GAULE, inspectrice divisionnaire de classe normale
- Mme Dominique STACKOWIAK, inspectrice des finances publiques

Stratégie et contrôle de gestion :

- Mme Isabelle LEROY, inspectrice divisionnaire hors classe
- Mme Aurélie EPPE, inspectrice des finances publiques
- M. Olivier MORIN, inspecteur des finances publiques

2. Pour la mission politique immobilière de l'État :

2.1 – M. Olivier de SORAS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, responsable régional de la politique immobilière de l'État en région Centre-Val de Loire, pour me suppléer et signer, seul ou concurremment avec moi, tout document ou courrier ayant trait à la conduite de la politique immobilière de l'État en région Centre.

2.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier de SORAS, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- M. Jean-Jacques BOUR, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00004

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE
SIGNATURE
POUR LE PÔLE APPUI ET RESSOURCES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE APPUI ET RESSOURCES**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret en date du 8 février 2023 nommant Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations :

- la signature du compte annuel du comptable ;
- l'assignation en redressement ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale.

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Division Ressources Humaines et Formation Professionnelle

- 1.1 – Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

- 1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 1.2 – Mme Nathalie POULET, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, adjointe de la responsable de division, à l'effet de signer :
 - 1.2.1 – tous les actes de gestion de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de sa responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;
 - 1.2.2 – tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle.
- 1.3 – Mme Pélagie ROUXEL, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.4 – Mme Graziella ZEPHIR, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.5 – M. Dimitri BOYLA, inspecteur des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle, à l'exception des contrats d'engagements de frais de location de salles, des notifications de rémunérations et des relevés de paiement des vacances des formateurs.

2 – Division Budget, Immobilier et Logistique

- 2.1 – Mme Fabienne BLANCHET, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier :
 - 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
 - 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – M. Jean-Romain ANNET, inspecteur des finances publiques, chef du service Budget, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.3 – M. François BONNEAU contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Romain ANNET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.

- 2.4 – M. Aurélien PIERRE, inspecteur des finances publiques, chef du service Logistique, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.5 – M. Alain LEVEL, contrôleur principal des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien PIERRE, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.
- 2.6 – M. David ADAMY, inspecteur des finances publiques, chef du service Immobilier, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.7 – M. Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques, M. Stéphane MADEC, contrôleur principal des finances publiques et M. Jean-Luc MALLARD, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. David ADAMY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

3. Division Opérations de l'État

3.1. – Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Opérations de l'État :

3.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Appui et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

3.2. – Mme Béatrice BAILLY, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

3.2.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de sa cheffe de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;

3.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service centralisation comptable, du service bancaire et financier, du service recettes non fiscales, des CGF, du SFACT, du secteur dépenses et de l'autorité de certification des fonds européens ;

3.2.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.3 Mme Marlène SAUTRÉ, inspectrice des finances publiques, cheffe du service centralisation comptable :

3.3.1 à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service,

3.3.2 et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.4. M. Olivier KUNTZ, contrôleur principal des finances publiques, Mme Nora CHERFOUH, contrôlease des finances publiques, Mme Cécilia ROUSSEAU, contrôlease des finances publiques, M. Laurent LE CAZ, agent administratif principal des finances publiques, M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques, M. Hervé CARDOT, agent administratif principal des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marlène SAUTRÉ, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

3.5. M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.

3.6. en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GENTY, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes à :

- Mme Cécilia ROUSSEAU, contrôlease des finances publiques.

3.7. M. Marouane EL BOUCHTI, inspecteur des finances publiques, en charge du service bancaire et financier, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.8. M. Christophe ROMBY, contrôleur principal des finances publiques, Mme Gwénaëlle GENCE, contrôlease des finances publiques, Mme Agathe GUISET, contrôlease des finances publiques, M. Maxime MORAND, contrôleur des finances publiques, M. Bruno GESLAIN, agent administratif principal des finances publiques, Mme Charlotte SCHOHN, agente administratif principale des finances publiques, Mme Kadiatou WANN, agente administratif principale des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY et de M. Marouane EL BOUCHTI, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service bancaire et financier, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.9. Mme Marinette CORDONNIER, inspectrice des finances publiques, cheffe du service recettes non fiscales, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.10. Mme Sylvie BEGUIN, contrôlease principale des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY et de Mme Marinette CORDONNIER sans que cette

circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.11. – M. Sébastien CICHETTI, M. Matthieu GOISET et M. Hervé SAUTRE, inspecteurs des finances publiques, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Dépense de l'État, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.12. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, M. Sébastien CICHETTI, M. Matthieu GOISET et M. Hervé SAUTRE, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, reçoivent les mêmes délégations :

- Mme Séverine BOUIN, secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de l'intérieur

3.13. à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'Autorité de Certification et plus généralement à la mission de certification des dépenses cofinancées par les fonds structurels européens, ainsi qu'au suivi de ces fonds, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice, à :

- Monsieur David CHALANDON, attaché territorial principal, détaché dans le grade d'inspecteur principal des finances publiques

- Madame Gaëlle WAGNER, inspectrice des finances publiques,

- Monsieur François SERVOIN, inspecteur des finances publiques.

4. Division Missions Domaniales

4.1. – Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Missions Domaniales :

- 4.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

- 4.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

4.2. Pour ce qui a trait à la gestion domaniale :

- M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques,

- M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion domaniale.

4.3. M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques et M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques, délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à l'assiette et à la liquidation des conditions financières des opérations de gestion.

4.4. Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de

classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale :

3.4.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne ses secteurs d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

4.5. Pour ce qui a trait au service évaluations domaniales :

- Mme Marina DESCLOUX, inspectrice des finances publiques,
- Mme Martine FRITSCH, inspectrice des finances publiques,
- M. Nicolas GRIGIS, inspecteur des finances publiques,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents relatifs aux évaluations domaniales dans les limites exposées ci-après :

- 400 000 € pour les valeurs vénales ;
- 40 000 € pour les valeurs locatives, sauf s'il s'agit d'actualiser la valeur locative d'un bien en tenant compte de l'évolution d'un indice publié par l'Insee, auquel cas la délégation pourra s'exercer sans limitation de montant.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00028

Délégation de signature (centre de gestion financière bloc 1 placé sous l'autorité de la directrice régionale du Centre-Val de Loire et du Loiret)

Décision du 1^{er} septembre 2023

portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 1 placé sous l'autorité de la directrice régionale du Centre-Val de Loire et du Loiret)

Le directeur du pôle appui ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant affectation de M. Guillaume DRANO dans le département du Loiret ;

Vu la décision du 4 août 2023 portant affectation de M. Guillaume DRANO en qualité de directeur du pôle Appui-Ressources à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 1 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

M Matthieu GOISET, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière,

Mme Séverine BOUIN, secrétaire administrative de classe supérieur du ministère de l'intérieur, adjointe au responsable du centre de gestion financière,

Mme Nathalie DUCRETET, contrôleur des finances publiques,

M Thibault TEJEDOR, contrôleur des finances publiques,

M Charles-Etienne COMBE, contrôleur des finances publiques.

Mme Alexandra JOLY, agent administratif principal des finances publiques,

M Ahmed HAJJI-BAKKALI, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Audrey THOMAS, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,

Mme Anne ZUBER, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,

Mme Lucy MILLET, adjoint administratif du ministère de l'intérieur,

M Olivier COIN, adjoint administratif du ministère de l'intérieur,

Mme Saran JAVOY, détachée en qualité d'agent administratif principal des finances publiques de 2ème classe

Mme Jacqueline YADDADEN, auxiliaire

Article 2

La décision du 28 juin 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait le 1^{er} septembre 2023

Guillaume DRANO
Directeur du pôle Appui-Ressources

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00026

délégation de signature (centre de gestion
financière bloc 3 placé sous l'autorité de la
directrice régionale du Centre-Val de Loire et du
Loiret)

Décision du 1^{er} septembre 2023

portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale du Centre-Val de Loire et du Loiret)

Le directeur du pôle appui ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant affectation de M. Guillaume DRANO dans le département du Loiret ;

Vu la décision du 4 août 2023 portant affectation de M. Guillaume DRANO en qualité de directeur du pôle Appui-Ressources à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

M Hervé SAUTRE, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière ;

M. Jean-Yves BOURGUIGNON, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Frédérique PICHON, contrôleur des finances publiques,

Mme Béatrice ROBIN, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Brigitte BUTTET, agent administratif principal des finances publiques

Mme Thérèse BRETON, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Caroline DELISSENNE, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Laure EBERMANN, agent administratif des finances publiques,

Mme Estelle RUIZ, agent administratif principal des finances publiques,

Mme France VASLIER, agent administratif principal des finances publiques,
Mme Béatrice SOUCHET, agent administratif principal des finances publiques,
Mme Pascale VOISIN, agent contractuel de catégorie C.

Article 2

La décision du 18 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait le 1^{er} septembre 2023

Guillaume DRANO
Directeur du pôle Appui-Ressources

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00022

DELEGATION DE SIGNATURE - PAIERIE
CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU LOIRET

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
D'UNE COMPTABLE PUBLIQUE
CHARGÉE D'UNE PAIERIE**

Observations :

L'article 1^{er} contient la délégation du ou des adjoints à la responsable du service.

L'article 2 contient la délégation donnée aux autres agents.

L'article 3 précise la mesure de publicité : la publication au recueil des actes administratifs du département est obligatoire s'agissant des délégations relatives au recouvrement.

La comptable, responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret (PCVVL);

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté portant affectation d'inspecteurs principaux des finances publiques, d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe, d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale, affectation et nomination d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale à la hors classe, affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, année 2023, en date du 15/12/2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation de signature générale et permanente est donnée à :

-Christelle BELLANGER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe, secteur expertise et qualité comptable,

-Laura RICHARD, inspectrice des finances publiques, adjointe, secteur recettes/comptabilité,

-Hugues BIENVENU, inspecteur des finances publiques, adjoint, secteur dépenses,

après de la comptable chargée la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret , pour gérer et administrer pour elle et en son nom, la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret, et accomplir tous les actes rattachables à sa gestion, sans son concours, mais sous sa responsabilité ;

ainsi que pour signature de tous actes rattachables à sa gestion, sans son concours, mais sous sa responsabilité et notamment :

1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;

3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 :Délégation de signature spéciale est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Philippe GILLOT	Contrôleur	12 mois	3 600 €
Alexandra HIBLOT	Contrôleuse	12 mois	3 600€
Frédéric LANCELIN	Contrôleur principal	12 mois	3 600€
Myriam TAUPAR	Contrôleuse	12 mois	3 600€
Fanny GUILLOT	Agent administratif	12 mois	3 600 €

Article 3 :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à Orléans, le 01/09/2023

Signé

La Comptable

Delphine COMTE

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00017

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE
DE LA TRESORERIE ORLEANS AMENDES

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE ORLEANS AMENDES

La comptable, responsable de la Trésorerie de ORLEANS AMENDES,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 A et R * 247- 4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008 – 309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 – 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation particulière en l'absence du comptable

En l'absence de la comptable, délégation de signature est donnée à Monsieur PALMAY Laurent, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, sans limite de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussignée ,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement avec ou sans remise gracieuse, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois, sans limite de montant ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites, les mainlevées et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service .

En l'absence de Monsieur PALMAY Laurent, la même délégation est donnée à Madame KHAMVONGSA Sophie, contrôleur des finances publiques.

Article 2 – Ensemble des agents

Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les renvois ou transferts de réclamation et pièces diverses, notamment les bordereaux de situation délivrés aux débiteurs, les demandes de renseignements adressées aux tiers divers (CAF – CPAM – BANQUES – ADMINISTRATIONS – EMPLOYEURS ...), les envois d'accusés de réception, les déclarations de recettes effectuées à la caisse, les formulaires de demandes de délais de paiement avec ou sans remise gracieuse, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement avec ou sans remise gracieuse, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites ;

NOM ET PRENOM DES AGENTS	GRADE	DUREE MAXIMALE DES DELAIS DE PAIEMENT	MONTANT MAXIMAL POUR LEQUEL UN DELAI DE PAIEMENT PEUT ETRE ACCORDE
CHEVALLIER YOHAN	AAFIP	12 MOIS	10.000 EUROS
DEROCHE LAURIE	CFIP	12 MOIS	15.000 EUROS
GALLET CLAUDINE	AUX	12 MOIS	5.000 EUROS
GAUDIN JEAN-PHILIPPE	CPFIP	12 MOIS	20.000 EUROS
KHAMVONGSA SOPHIE	CFIP	12 MOIS	15.000 EUROS
LONGUEPEE MARIE	AAFIP	12 MOIS	5.000 EUROS
LUCA CHRISTIAN	CFIP	12 MOIS	15.000 EUROS
PALMAY LAURENT	CFIP	12 MOIS	15.000 EUROS

Article 3 – Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du Loiret.

A Orléans, le 1^{er} septembre 2023

Le comptable public, responsable de la Trésorerie

Sonia CORMONS

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00013

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL - LISTE DES
RESPONSABLES DE SERVICE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Liste des responsables de service disposant à compter du 1^{er} septembre 2023 de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des impôts

Nom – Prénom des Responsables	Services
SOHIER Irène CHENICLET Yannick	Services des impôts des entreprises : Loiret Est Loiret Ouest
ASSIE Jean-Pierre GLOMERON Isabelle QUEREL Marie-Noël MARTIN Nicolas SCHAFFAUSER Alain	Services des impôts des particuliers : Gien Montargis Orléans Coligny Orléans La Source Pithiviers
SAMBRAS Denis	Service de Publicité Foncière Enregistrement Orléans
CARON Michaël GOUAUX Christian	1 ^{ère} brigade de vérification 2 ^{ème} brigade de vérification
CHARPY Laurent	Pôle de Contrôle et d'Expertise du Loiret
BAZIN Catherine	Pôle de Contrôle de Revenus/Patrimoines
DELATTRE Mélina	Pôle de Contrôle à Distance
MORLIERAS Alain	Pôle de recouvrement spécialisé
ETIENNE Stéphane CORMONS Sonia	Service Départemental des impôts fonciers Trésorerie Amendes

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

La directrice régionale des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00015

Délégation de signature en matière de vente de
biens meubles saisis

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – Délégation de signature est accordée à :

- M. Eric SALAUN, administrateur de l'État,
- M. Alexandre BODIN, administrateur des finances publiques adjoint,

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00003

DELEGATION GENERALE AUX RESPONSABLES ET
ADJOINTS DE LA POLITIQUE
IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT, DE LA MAÎTRISE
D'ACTIVITÉ, DU PÔLE APPUI ET RESSOURCES ET
DU PÔLE MISSIONS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX RESPONSABLES ET ADJOINTS DE LA POLITIQUE
IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT, DE LA MAÎTRISE D'ACTIVITÉ, DU PÔLE APPUI ET
RESSOURCES ET DU PÔLE MISSIONS**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature est donnée à :

- M. Guillaume DRANO, administrateur de l'État, directeur du pôle Appui et Ressources,
- M. Éric SALAUN, administrateur de l'État, directeur du pôle Missions,
- M. Olivier de SORAS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, responsable régional de la politique immobilière de l'État,
- Mme Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise d'activité,

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de M. Guillaume DRANO, de M. Éric SALAUN, de M. Olivier de SORAS ou de Mme Hélène GAGET sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal :

- M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des professionnels et du contrôle fiscal,
- M. Alexandre BODIN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des particuliers et du recouvrement,
- M. Ludovic PASCO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du secteur public local et expertise économique,
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Missions Domaniales,
- Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Opération de l'État,
- M. Marcel ASSALÉ, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des affaires juridiques,
- Mme Fabienne BLANCHET, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division budget, logistique et immobilier,
- Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle,
- M. Jean-Jacques BOUR, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État.

Article 3 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre
2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00006

DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES
FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU
GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU
CHER

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE
DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU CHER**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu l'article R212-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

DESIGNE

- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire classe normale des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Marina DESCLOUX, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Martine FRISTCH, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- M. Nicolas GRIGIS, inspecteur des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

pour la suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du Cher et de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel de Bourges.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00007

DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES
FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU
GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU
LOIRET

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE
DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU LOIRET**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu l'article R212-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

DESIGNE

- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe à la DRFiP du Centre- Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire classe normale des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Marina DESCLOUX, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Martine FRITSCH, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- M. Nicolas GRIGIS, inspecteur des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

pour la suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du Loiret et de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel d'Orléans.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00027

Subdélégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret - opérations BIL)

Décision du 1^{er} septembre 2023

portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret)

Le directeur du pôle appui ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant affectation de M. Guillaume DRANO dans le département du Loiret ;

Vu la décision du 4 août 2023 portant affectation de M. Guillaume DRANO en qualité de directeur du pôle Appui-Ressources à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume DRANO, directeur du pôle appui ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2023 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

M Hervé SAUTRE, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière ;

M. Jean-Yves BOURGUIGNON, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Frédérique PICHON, contrôleur des finances publiques,

Mme Béatrice ROBIN, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Brigitte BUTTET, agent administratif principal des finances publiques

Mme Thérèse BRETON, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Caroline DELISSENNE, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Laure EBERMANN, agent administratif des finances publiques,

Mme Estelle RUIZ, agent administratif principal des finances publiques,
Mme France VASLIER, agent administratif principal des finances publiques,
Mme Béatrice SOUCHET, agent administratif principal des finances publiques,
Mme Pascale VOISIN, agent contractuel de catégorie C.

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait le 1^{er} septembre 2023

Guillaume DRANO
Directeur du pôle Appui-Ressources

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00009

Subdélégation de signature - Missions
domaniales

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

La préfète du Loiret, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1- La délégation de signature qui est conférée à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 août 2023, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, sera exercée par :

– Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division « missions domaniales ».

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, la même délégation sera exercée par M. Guillaume DRANO, administrateur de l'État.

Article 3. En ce qui concerne le service local du domaine, délégation est donnée à :

- M. Jean-Louis LAURES, inspecteur des finances publiques,
- M. Davy DICHARRY, inspecteur des finances publiques,

à l'effet de signer l'ensemble des actes listés à l'article 1er – alinéas 3 à 6 de l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 susvisé.

Article 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 août 2023.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023

Pour la Préfète,
La directrice régionale des finances
publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY